

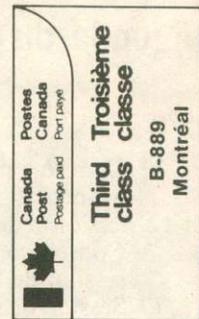
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



# nouvelles csn

numéro 53

semaine du 9 au 15 octobre 1979



## LA LUTTE DES FEMMES, C'EST LE COMBAT DE TOUS

### LES TRAVAILLEURS

Le comité de la condition féminine de la CSN invite tous les militants à participer aux États généraux II des travailleuses salariées québécoises. Ce rassemblement a pour but de décider d'un plan d'action pour concrétiser l'action qui sera entreprise à partir des revendications qui seront adoptées en ce 3 novembre. Le comité de la condition féminine est à votre disposition pour toute information supplémentaire.

**ON EST ENSEMBLE !  
CONTRE L'OPPRESSION  
DES FEMMES,  
LE TEMPS EST  
À L'ACTION**

**LE CONFLIT DE LA CTCUM \* UN JUGEMENT VENGEUR  
\* 25 OCTOBRE : DÉBRAYAGE AU SECTEUR PUBLIC \*  
LA CSN NE PARTICIPE PAS À LA PRÉPARATION D'UN  
SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**

## CTCUM : UN TRISTE RECORD D'ACCIDENTS DE TRAVAIL

Un travailleur sur trois de la CTCUM subit annuellement un accident de travail entraînant des absences. Pour les 8 premiers mois de 1979, il y a eu, pour l'entretien seulement, 6 870 jours de perdus par accident. Sur 12 mois, cela fait 10 305 jours perdus, soit 5 jours par an par travailleur. La cotisation que paie la CTCUM à la Commission des accidents de travail est beaucoup plus élevée que dans le secteur public et que dans l'industrie privée, ce qui indique un taux d'accidents beaucoup plus élevé. Ainsi, le pourcentage de la masse salariale versée à la CAT par la CTCUM est de 2,48 %, dans le secteur privé elle est de 1,9 %, dans les affaires sociales de 0,73 %, dans l'éducation de 0,36 % et dans la fonction publique de 0,29 %. « Il ne fait pas si beau que ça dans le métro » pour parodier le slogan publicitaire de la CTCUM.

## CTCUM : DES RELATIONS DE TRAVAIL POURRIES

Les relations de travail à la CTCUM sont pourries. Depuis le 25 mai 1978, il y a eu 148 suspensions allant de 1 jour à deux mois ; 7 suspensions indéfinies ; 8 journées non-payées ; 4 congédiements ; 11 coupures de temps. Cela équivaut à 2 750 jours perdus par suspensions, congédiements et autres mesures disciplinaires, soit 1,5 jours par travailleur. Le syndicat demande donc une clause de statu quo ante ou si vous préférez la non-application des mesures disciplinaires tant qu'un arbitre ne s'est pas prononcé. La CTCUM refuse. Si par ailleurs la CTCUM a accordé une clause d'indexation à la GM pour l'achat de 600 autobus, le contrat accordant une indexation de plus de 20 % par année, les employés de la CTCUM doivent, eux, lutter pour obtenir une indexation. L'offre de la CTCUM fera en sorte que le pouvoir d'achat des travailleurs sera diminué de 12 % au bout de 3 ans.

## L'agenda du mouvement

### Octobre

- 11 Comité inter-fédération à Montréal.
- 11 et 12 Session de formation du Conseil central de Montréal, session de base, 2e partie.
- 13 Session de formation pour les officiers et les responsables d'information.
- 13 Session du CCSNM sur les procédures d'assemblées.
- 14 Congrès du Conseil central de Sorel.
- 15 Exécutif de la FESP.
- 16 au 20 CSN Bureau confédéral.
- 19 Comité de coordination de la FESP.
- 19-20 Session de formation en organisation pour les militants du Conseil central de Québec.
- 20 Conseil d'orientation des négociations du secteur public, à Québec.
- 20 et 21 Session de formation du CCSNM sur la question nationale.
- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 25-26 Réunion des salariés et de l'exécutif de la fédération de la Métallurgie à Drummondville.
- 25, 26, 27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.
- 26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.
- 27 Session de formation en organisation pour les militants de Direct Film.
- 27 et 28 Session de base, 1re partie.
- 29 Réunion d'exécutif à la FESP.
- 29-2 session sur la négociation, formation des salariés. Inscription jusqu'au 13 octobre. Communiquez avec Madeleine Tremblay à l'éducation CSN, 286-2224. La session a lieu à l'Institut Coop Desjardins à Lévis.

### Novembre

- 7 CSN session de formation sur la condition féminine.

### LE 19 OCTOBRE : Y SEREZ-VOUS ?

**On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action.** Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les **États généraux II des travailleuses salariées québécoises**. La garderie « *La Vermouilleuse* » sera sur place.

Montréal, 9 octobre 1979 — **LE DISCOURS DU TRÔNE : UNE PROFESSION DE FOI CONSERVATRICE** — « Le menu législatif présenté aujourd'hui par le gouvernement Clark apparaît particulièrement conservateur et très peu progressiste, surtout en matière économique », a déclaré le président de la CSN, Norbert Rodrigue. Ce dernier livrait un premier commentaire sur le discours du trône lu cet après-midi par le gouverneur-général Ed Schreyer. Toutes les organisations syndicales canadiennes doivent s'inquiéter des intentions fermes annoncées par ce discours du trône, a déclaré M. Rodrigue, ajoutant qu'il apparaît particulièrement aberrant de s'en remettre entièrement à l'entreprise privée, comme veut le faire le gouvernement Clark, pour redresser l'économie canadienne et créer des emplois. « Quiconque observe la scène économique canadienne ne peut que constater la faillite complète d'un système fondé sur l'entreprise privée, même lorsqu'elle est gavée de subventions comme ce fut le cas tout récemment sur la Côte-Nord, avec la fermeture de l'usine d'ITT », a constaté M. Rodrigue. Sur ce plan, ce dernier s'est demandé qui pourra prendre au sérieux un gouvernement qui dit vouloir atteindre l'autonomie énergétique d'ici dix ans et qui, du même souffle, se déclare prêt à démanteler Pétro-Canada, un instrument qui permet aux Canadiens de mieux résister à l'emprise des monopoles en matière d'énergie. « Des mesures comme la création d'un secrétariat de l'emploi pour les jeunes, une stratégie d'emploi pour les femmes et la convocation d'une conférence nationale sur l'économie ne peuvent être que des mesures de diversion quand on prend conscience des fondations sur lesquelles le gouvernement Clark a l'intention d'édifier sa politique économique », a commenté le président de la CSN. Selon ce dernier, ce sont encore les chômeurs, à qui on annonce de nouvelles mesures restrictives, et les travailleurs comme ceux de la fonction publique fédérale, qui feront les frais de ces politiques économiques qui ne semblent pas du tout ajustées aux problèmes vécus par la population.

□ □ □

Montréal, 13 octobre 1979 — **LA CSN NE PARTICIPERA PAS À LA PRÉPARATION D'UN SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL À MONTRÉAL** — Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a fait connaître récemment au ministre Landry la décision de la centrale au sujet d'une invitation à préparer un sommet économique régional pour la région de Montréal. La Confédération des syndicats nationaux a fait connaître au terme du dernier sommet économique les conditions que notre délégation jugeait préalables ou nécessaires avant de faire d'éventuelles recommandations à nos instances relatives à notre participation. Nous avons alors déterminé comme préalables le retrait des forces policières et la fin de leurs activités d'espionnage et de déstabilisation des corps démocratiques et légaux que constituent les syndicats. Nous avons également avancé des revendications essentielles pour l'amélioration des conditions de vie de notre peuple, soit le rétablissement de l'indexation du salaire minimum, des mesures devant permettre une véritable transparence économique, les mesures devant permettre l'accès à la syndicalisation et l'exercice des droits des travailleurs, des mesures devant établir un réel droit au travail. (...) En conséquence, sauf s'il y avait des modifications souhaitables dans des politiques gouvernementales, la CSN est obligée de décliner l'offre des agents sociaux et économiques devant se tenir le 12 octobre prochain. »

□ □ □

# LE 25 OCTOBRE, JOURNÉE DE DÉBRAYAGE POUR SOUTENIR NOS REVENDICATIONS

En septembre dernier, les coordonateurs du Front commun FTQ-CEQ-CSN obtenaient des membres le mandat de chercher un règlement satisfaisant avant les fêtes. À la fin de septembre, les quatre fédérations de la CSN qui sont membres du Front commun, la FNEQ, la FPSCQ, la FAS et la FESP optaient majoritairement pour les deux journées de débrayage qui interviendront pour soutenir le travail de discussion aux tables de négociation. Le comité de négociation du secteur public de la CSN recommande donc d'exécuter ce mandat pour des moyens de pression par un débrayage de 24 heures, le 25 octobre prochain. Pour le secteur public et parapublic CSN, il s'agira, après avoir pris connaissance des difficultés de mobilisation de certains groupes, de décider d'exécuter, même seul, les mandats d'action qu'il s'est donné pour soutenir ses revendications. Le cadre stratégique qui avait été défini en septembre demeure donc intact pour les membres de la CSN. À la fin du mois, une évaluation des progrès réalisés aux tables de négociations sera faite et il sera temps de prendre position pour des moyens de pression plus efficaces pour novembre, moyens de pression qui pourraient aller jusqu'à la grève générale illimitée. Encore plus qu'en 1972 ou en 1976, la négociation du secteur public jouera un rôle décisif dans la lutte globale des travailleurs de tous les secteurs pour le maintien et l'augmentation de leur part de la richesse collective. L'offensive patronale qui vise dans tous les secteurs, à diminuer encore le pouvoir d'achat des travailleurs et à accroître encore la part des profits des entreprises privées doit être stoppée et le mouvement doit être renversé. Pour l'ensemble des travailleurs, pour nous-mêmes et en particulier pour les plus faibles salariés, notre négociation sera utile dans cette lutte.

□ □ □

Québec, 11 octobre 1979 — **LES EMPLOYÉS DE MÉTROPOLITAIN-SUD OCCUPENT LE MINISTÈRE DU TRAVAIL À QUÉBEC** — Depuis 10 heures ce matin, une vingtaine de syndiqués CSN de Métropolitain-Sud occupe les bureaux du ministère du Travail, à Québec, afin de réclamer de celui-ci un amendement à la loi 84 qui intégrait Métropolitain-Sud à la CTRSM. Par cette intégration des 117 chauffeurs de Métro-Sud à la CTRSM, les employés, qui ont en moyenne 16 ans ½ d'ancienneté, perdaient tous leurs droits d'ancienneté. Cette perte d'ancienneté les place derrière les 340 chauffeurs de la CTRSM qui ont 3 ans ½ d'ancienneté en moyenne.

□ □ □

Montréal, 12 octobre 1979 — **LA CONDAMNATION DE ROBERT FOREST : UN JUGEMENT VENGEUR** — Ce n'est pas en punissant les travailleurs qui luttent pour leurs droits qu'on éliminera la violence pendant les grèves, mais plutôt en clarifiant les ambiguïtés de la loi anti-scab qui permettent à des employeurs comme Nacan de faire indirectement ce qu'ils n'ont pas le droit de faire directement. C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Norbert Rodrigue, en commentant la sentence de cinq jours de prison imposée à Robert Forest, président du Syndicat des travailleurs de Nacan, qui ont soutenu une grève de 14 mois pour faire reconnaître leur droit d'association. Le président de la CSN s'en est pris aux propos vengeurs du juge, attribuant la violence aux syndiqués sans tenir compte des provocations de la compagnie qui a poursuivi la production malgré la loi anti-scab. Les juges qui veulent ainsi donner des leçons et faire des exemples en mettant toujours les torts du côté des travailleurs devront se rendre compte que cela ne fait que renforcer leur solidarité, a-t-il conclu.

## LE PORT DE MONTRÉAL REJETTE LE RAPPORT DES MÉDIATEURS —

Le 4 octobre, le comité de négociation des 450 employés du Port de Montréal (CSN), en grève depuis le 23 mai 1979, acceptait de recommander à ses membres l'adoption de la formule de règlement préparée par le médiateur spécial dans le dossier, M. Roland Doucet. Le médiateur espérait ainsi régler le conflit en proposant ce compromis aux deux parties. Le comité de négociation syndical a accepté de soumettre cette proposition à l'assemblée générale dans le même but. Le 10 octobre, André L'Heureux, vice-président de la CSN a été informé que le Conseil des ports nationaux avait rejeté le projet du médiateur fédéral, mettant ainsi en danger l'approvisionnement en grains pour les cultivateurs québécois.

Pour le syndicat, il n'y a pas de doute possible, l'intransigeance du Conseil des ports nationaux dénoncée depuis le début du conflit est manifestement démontrée par son rejet de la proposition du médiateur fédéral. Le Conseil des ports nationaux met tout en oeuvre, depuis janvier 1979, pour éviter tout règlement qui puisse satisfaire les deux parties, préférant l'affrontement à la négociation. Devant cette attitude rigide, on ne peut que s'interroger sur les véritables motifs qui inspirent une telle stratégie.

★ ★ ★

### LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES AU QUÉBEC

Un portrait commenté  
des ressources offertes  
aux travailleurs(euses)  
et chômeurs(euses).

UN DOSSIER CHOC de 101 pages publié par l'Institut canadien d'éducation des adultes qui décrit les programmes de formation offerts aux adultes.

Qui y a accès ?

Quels sont les programmes offerts par les Centres de main-d'oeuvre, les écoles, les employeurs ?

Qui détermine les besoins et les contenus ?

Disponible à l'ICEA,  
506 est, Sainte-Catherine, Suite 800  
842-2767 Coût : \$ 3.00

★ ★ ★

Le 12 octobre 1979 — **LA CSN APPUI L'ENQUÊTE SUR LES RÉFUGIÉS D'ARGENTINE** — En Argentine, le régime fasciste du général Videla cherche par tous les moyens à empêcher que la lumière soit faite sur le sort des 12 000 personnes disparues « mystérieusement » depuis 1974. Au cours de l'été, la Commission des droits de la personne de l'Organisation des États américains a annoncé qu'elle se rendrait en Argentine le 6 septembre, pour enquêter sur le sort de ces personnes disparues. Le 10 août, le police du régime a envahi les locaux des organisations de défense des droits humains et perquisitionné les 5 000 fiches que ces organisations avaient réussi à rassembler sur les personnes disparues. Le 24 août, le gouvernement Videla a présenté un double projet de loi qui stipule :

- 1<sup>o</sup>) que toutes les personnes disparues depuis 1974 sont considérées comme légalement mortes ;
- 2<sup>o</sup>) que dorénavant les tribunaux pourront déclarer « décédées », après 90 jours, toute personne qui n'aura pas répondu à une convocation dans les journaux.

Le 24 septembre, la CSN a expédié au gouvernement argentin le télégramme suivant : « La Confédération des syndicats nationaux, qui représente plus de 200 000 travailleurs au Canada, proteste contre le projet de loi par lequel votre gouvernement voudrait déclarer « mortes » les 12 000 personnes disparues depuis 1974 dans votre pays. La CSN demande que la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains puisse enquêter librement sur ce qui est advenu de ces personnes.

□ □ □

Le 12 octobre 1979 — **CAMPAGNE D'APPUI POUR DES GRÉVISTES DE « LE CAP »** — L'organisation syndicale clandestine de l'Afrique du Sud, SACTU (Congrès des syndicats sud-africains) a lancé une campagne internationale d'appui aux 88 grévistes de l'entreprise Fattis & Monis, un fabricant de produits alimentaires, au Cap, Afrique du Sud. La grève fut déclenchée le 25 avril 1979 après une série de congédiements pour activités syndicales : les lois du travail en Afrique du Sud ne protègent nullement contre ce genre de pratiques patronales. Les travailleurs ont commis le crime de revendiquer des hausses de salaire. Actuellement, le salaire de base est de \$ 24 (par semaine) pour les femmes et de \$ 27 pour les hommes. Suite à l'appui qu'ont reçu les grévistes de plusieurs organisations d'étudiants, d'églises et d'autres syndicats, l'employeur a tenté une nouvelle tactique, bien connue dans le pays de l'apartheid : il a offert de réembaucher les 23 métis « coloured » en grève, mais non les autres qui sont des Noirs africains. Les travailleurs ont refusé de se laisser diviser par la discrimination raciale et demandent le réengagement de tous, sans discrimination de race. Ils résistent encore aujourd'hui. Entre-temps, certains travailleurs ont été arrêtés par les autorités sud-africaines, leurs permis de résidence n'étant plus valides selon les lois racistes puisqu'ils ont perdu leurs emplois ; d'autres ont été menacés d'expulsion de leurs logements publics. Depuis le début de la grève, deux enfants de grévistes sont morts à cause de l'effet combiné de la malnutrition et du manque de soins (les soins médicaux ne sont pas gratuits pour les Noirs). Les appuis de toutes les régions du monde les aideront à vaincre cet employeur.

□ □ □

**NOUVELLE ACCRÉDITATION À QUÉBEC** — Les infirmières auxiliaires de l'Hôpital général de Québec ont opté majoritairement pour se faire représenter par le Syndicat des employés de l'Hôpital général (CSN), affilié à la Fédération des Affaires sociales (CSN). Au dépouillement du scrutin ordonné par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, 64 % des auxiliaires se sont prononcées en faveur de l'accréditation de la CSN, dont le Syndicat regroupe l'ensemble des employés de l'établissement.

Le président de la Fédération des Affaires sociales, Donatien Corriveau a souligné le caractère de cette victoire de la solidarité syndicale en précisant que les auxiliaires de l'Hôpital général de Québec ont choisi la force et l'unité de la FAS et de la CSN plutôt que de s'isoler dans un syndicat indépendant comme le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires de la région de Lévis.

★ ★ ★

**RIEN N'EST RÉGLÉ À FER ET TITANE** — Sorel, le 10 octobre 1979 — Rien n'est réglé à Fer et Titane. Ce matin, réunis en assemblée générale, les syndiqués de Fer et Titane ont rejeté à 92,6 % les modalités du protocole de retour au travail proposé par la compagnie.

Dans son protocole de retour au travail, la compagnie refuse catégoriquement d'enlever les mesures disciplinaires qu'elle a distribuées largement à quelques membres du syndicat. La compagnie refuse également de retirer toutes les procédures prises contre quiconque aurait participé de près ou de loin, directement ou indirectement, au conflit de travail ou à toute action y ayant donné lieu.

La compagnie refuse également d'accorder cinq congés fériés aux syndiqués, congés qui auraient normalement dû être pris et payés durant le conflit.

La compagnie refuse aussi d'accorder le remboursement des primes d'assurance-groupe représentant \$ 85 000.

Le conflit n'est donc pas encore réglé à Fer et Titane et les syndiqués entendent faire valoir leurs droits jusqu'au bout.

★ ★ ★